



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 
ID : 033-213303662-20201110-D_2020_109-DE

D – 2020/109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 31

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à dix-huit heures trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 03 novembre 2020, s'est réuni à la salle du Champ de foire, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Nicolas TELLIER – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Christine CLEMENCEAU – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Yann LUPRICE – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Madame Déborah Marie MARTIN – Monsieur Olivier FAMEL – Madame Karine SIGNAC.

Étaient excusées avec procuration : Madame Aude PIERRONNET – Madame Julie COLIN

Secrétaire de séance : Nicolas TELLIER

OBJET : Vœu pour un moratoire sur le déploiement des infrastructures 5G afin de proposer une étude d'impact et un débat citoyen

Le conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac souhaite interpellier le président de la République et le Premier Ministre au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences ont été lancées fin septembre 2020.

L'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat juge le déploiement de la 5G « sans réelle utilité » et demande « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire décarbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux additionnels de ce nouveau réseau.

En effet, la technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un 'effet rebond' par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

De plus, à ce jour un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de la 5G risque d'accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables. Les phénomènes de pollution dus à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchets pas ou peu recyclables.

Notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service rendu du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire national (de nombreuses zones blanches encore existantes) ;

Considérant que le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues d'être rendues au printemps prochain ;

Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales, sanitaires et technologiques, n'ait été publiée jusqu'ici ;

Considérant qu'aucun débat public ou concertation avec les habitants n'aient été entrepris sur le sujet ;

Considérant que le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la convention citoyenne pour le climat, que le président de la République s'est engagé à étudier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 5 voix contre (MM. BELMONTE, BOBET, Mme MARTIN, M. FAMEL, Mme SIGNAC) :

- demande au Président de la République et au Gouvernement de mettre en place un moratoire sur le déploiement de la 5G ;
- souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante des impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers ;
- demande qu'un débat public sur la 5G soit enclenché au niveau local et national afin d'avancer en toute transparence sur ce sujet ;
- demande pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 novembre 2020



Le maire,


Célia MONSEIGNE